



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2026

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes comportant plus de 3 500 habitants a l'obligation, conformément à l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, de réaliser dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire. Ce débat doit faire l'objet d'un vote.

Le vote du budget primitif 2026 aura lieu avant le 30 avril 2026 (année électorale).

La loi de finances ayant été adoptée très tardivement, il n'y a pas de reprise de celle-ci en introduction à ce rapport d'orientation budgétaire.

Situation financière de la communauté de communes

► **Budget général**

L'exécution du budget 2025 fait apparaître un excédent tant en section de fonctionnement (+ 817 489,12 €) qu'en section d'investissement (+ 1 028 712,30 €).

Par conséquent les résultats cumulés font ressortir un excédent tant au niveau de la section de fonctionnement (+ 2 242 925,78 €) que de la section d'investissement (+ 1 082 194,80 €).

Les restes à réaliser en investissement sont de 1 618 904 € en dépenses et de 758 800 € en recettes. Ce qui laisse un excédent réel en investissement de 222 090,80 €.

Comme en 2025, il sera proposé de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour équilibrer le budget 2026.

1 - Section de fonctionnement :

L'année 2025, est marquée par une stabilisation voire une légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement alors que les recettes de fonctionnement ont elles augmenté de 2%, ce qui permet de dégager un résultat de clôture excédentaire, plus en adéquation avec le volume du budget.

Les choix arbitrés au moment du vote du budget primitif ont permis de maîtriser les dépenses notamment des chapitres 011 « charges de gestion courante » et 012 « charges de personnel »

Toutefois le chapitre qui a le plus de poids au niveau du budget global est le 012 « charges de personnel » même si l'on note une très petite baisse de celui-ci (-0,17 %) par rapport à 2024.

Les autres chapitres de dépenses sont également en légère baisse.

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 202- :

- des augmentations attendues pour les repas servis dans les établissements de la collectivité (passage des contenant en gastro inox).

- L'augmentation du coût de réalisation des travaux (augmentation des matières premières, ...).

- les décisions de l'Etat qui sont prises en matière salariale (hausse du taux de cotisation à la CNRACL, du SMIC...)

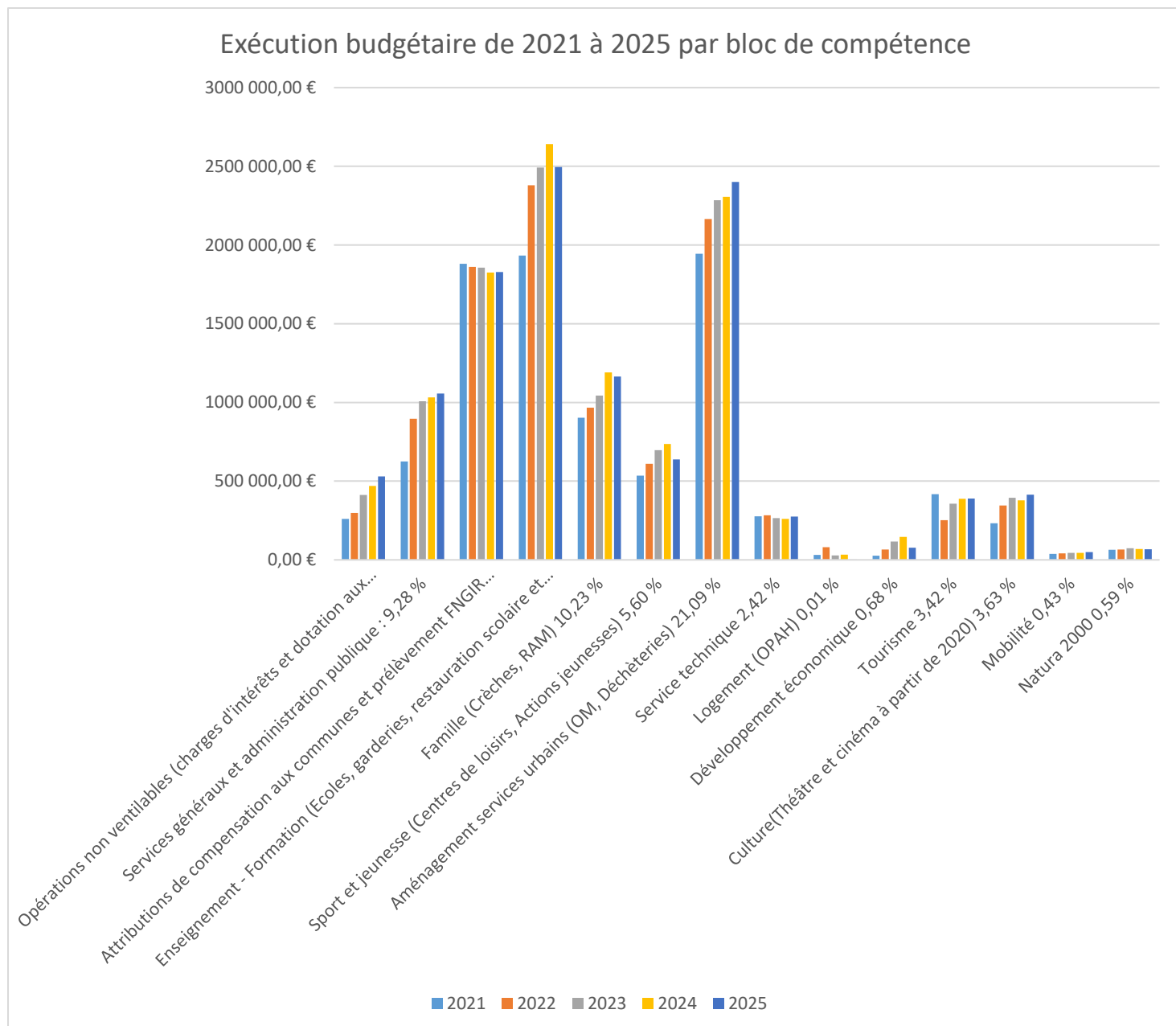
2026 reste encore une fois une année d'incertitudes au regard des difficultés éprouvées par les collectivités partenaires de notre communauté de communes (baisse ou suppression de subventions) mais aussi au

niveau des dotations à percevoir et également sur le montant des recettes liées à la conjoncture économique nationale (compensation par une fraction de TVA de la Taxe d'Habitation et de la CVAE) qui a été gelé en 2025 et dont on ne connaît pas le niveau pour 2026.

● Dépenses de fonctionnement

Avant d'analyser l'exercice passé et les projections pour l'année 2026, il vous est proposé un panorama des dépenses de fonctionnement par bloc de compétence sur les 5 dernières années. Le graphique ci-dessous permet d'avoir un aperçu général du poids de chaque bloc de compétence sur le budget communautaire.

Il est à noter qu'une décomposition du bloc « Attribution de compensation et reversement au FNGIR » est présentée dans la rubrique recettes de fonctionnement au niveau du point « fiscalité ».



Dépenses de fonctionnement 2025 et 2026 :

L'année 2026 étant une année de renouvellement des instances communautaires, le budget primitif devra être voté avant le 30 avril 2026. Celui-ci sera donc établi en fonction des dispositifs et/ou contrats déjà existants et selon les choix et arbitrages effectués en 2025.

Les nouveaux élus auront la possibilité d'adopter un budget supplémentaire afin d'inscrire leurs nouveaux projets.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2026 seront vraisemblablement stables ou en légère augmentation en lien avec le coût de la vie.

Comme chaque année les chapitres évoluent différemment et les variations s'expliquent par :

Au chapitre 011 :

En 2025, la réalisation de ce chapitre a été en légère diminution par rapport à l'exercice 2024 et nettement inférieure aux prévisions.

On note une stabilisation des dépenses d'énergie (électricité, gaz, combustible, carburant) mais ces sommes restent très élevées par rapport à celles avant la crise énergétique de ces dernières années.

La maîtrise des dépenses de ce chapitre a permis de ne pas augmenter le budget tout en intégrant de nouveaux dispositifs comme la mise en place du cycle piscine.

Toutefois, les éléments suivants ont été identifiés comme pouvant faire augmenter ce chapitre en 2026 :

* l'impact du coût de la vie, inflation ?.

* une progression de la maintenance des outils informatiques et numériques : logiciels, téléphonie, parc informatique, photocopieurs...

* l'augmentation du coût du repas en restauration scolaire pour passer à des contenant en gastro inox.

En 2026, ce chapitre devrait afficher une certaine stabilité ou une légère hausse même si un fort travail de maîtrise de la dépense est toujours mené par les services de la communauté de communes.

Au chapitre 012 :

En 2025, ces dépenses ont représenté 39% du budget (chapitre 012 - remboursement sur rémunération du personnel), selon les prévisions 2026 ce pourcentage devrait être en augmentation. Cette augmentation de la part de la masse salariale par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement s'explique par une augmentation des salaires que ce soit directement ou du fait de modifications des grilles statutaires et par le recrutement de personnel.

Comme chaque année, l'évolution de ce chapitre s'explique par les éléments suivants :

- Les augmentations indiciaires des agents liées au changement d'échelon (GVT) ou de grade
- Augmentation du SMIC
- L'absentéisme qui nécessite des remplacements sur des postes dans certains services avec des taux d'encadrement et/ou de qualification obligatoires selon les structures.

En 2025 les dépenses de personnel ont été maîtrisées en tenant compte des éléments suivants :

- L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL de 3 points passant de 31,65% à 34,65%
- Le recrutement d'1 poste d'ambassadeur du tri
- Le recrutement d'1 poste d'animateur LEADER (poste qui sera remboursé au 4/5^{ème})
- Le recrutement d'1 administratrice/médiatrice culturelle pour le théâtre
- Non remplacement d'un agent parti à la retraite
- Non renouvellement de 3 postes de contractuels à temps non complets (avec une réorganisation du ménage dans les écoles)

Les charges de personnel sur l'exercice 2026 vont être nettement impactées par les éléments suivants (en plus de certains déjà énumérés pour l'exercice 2025) :

- Avancements de grades, avancement d'échelons
- L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL de 3 points passant de 34,65% à 37,65 %

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-01-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au profit des agents
 - Le recrutement d'1 poste pour la compétence logement / SCOT
 - Le recrutement d'1 poste pour le développement économique qui est resté vacant 7 mois en 2025
 - Le recrutement d'1 poste de responsable de la collecte des déchets qui est resté vacant 6 mois en 2025
- Le départ en retraite de 2 agents qui ne seront pas remplacés se fera sentir plus complètement en 2027 car ces agents partiront au 1^{er} octobre 2026.

Au chapitre 014 :

Le reversement au FNGIR reste inchangé, les attributions de compensation ont été en légère hausse en 2025 par rapport à 2024. Les attributions de compensation pour 2026 sont en augmentation d'environ 7 000 € par rapport à 2025.

Depuis l'année 2024, ce chapitre fait apparaître également les autres reversements de fiscalité et notamment le reversement de taxe de séjour à l'EPIC de l'office de tourisme.

Au chapitre 65 :

En 2025 ce chapitre a lui aussi été en baisse malgré une augmentation de la participation financière au SYMTOMA pour le traitement des déchets et au Syndicat de Rivière qui gère la compétence GEMAPI de la collectivité.

Face à ces deux augmentations, il est à noter une baisse de la participation (-80 000 €) aux écoles privées car en 2024 nous avons dû faire des rappels sur les versements d'années précédentes.

Il faut également souligner qu'en 2025 l'appel de fonds pour le LEADER (avance sur trésorerie en attendant le versement des subventions de l'Europe) n'a pas été fait (25 000 €) et qu'il y a eu une baisse des subventions aux associations.

Pour 2026, nous sommes en attente des montants des participations au SYMTOMA et au Syndicat de rivière. Le cinéma réouvrant il faudra prévoir le montant de la DSP qui n'avait pas lieu d'être en 2025.

De plus le programme d'intérêt général (PIG 34) est à nouveau en fonctionnement il y aura donc des versements de subventions aux particuliers en 2026.

Globalement ce chapitre devrait donc être en augmentation sur l'exercice à venir.

Au chapitre 66 :

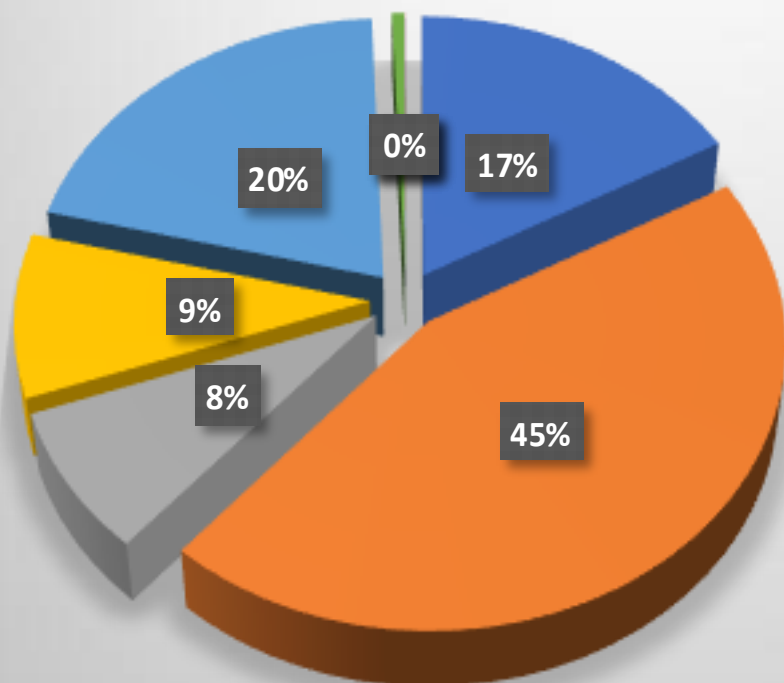
La charge des intérêts d'emprunt est stable en 2025 par rapport à 2024, mais la collectivité a contracté un emprunt à hauteur de 1 000 000 € au mois de décembre 2025, ce qui va alourdir les charges financières à venir.

Pour autant le poids de l'endettement (remboursement des intérêts) sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement restera très faible en 2026 et ne représentera qu'environ 0.60 % de celles-ci.

La structuration des dépenses de la communauté est la suivante :
(Chiffres de 2025)

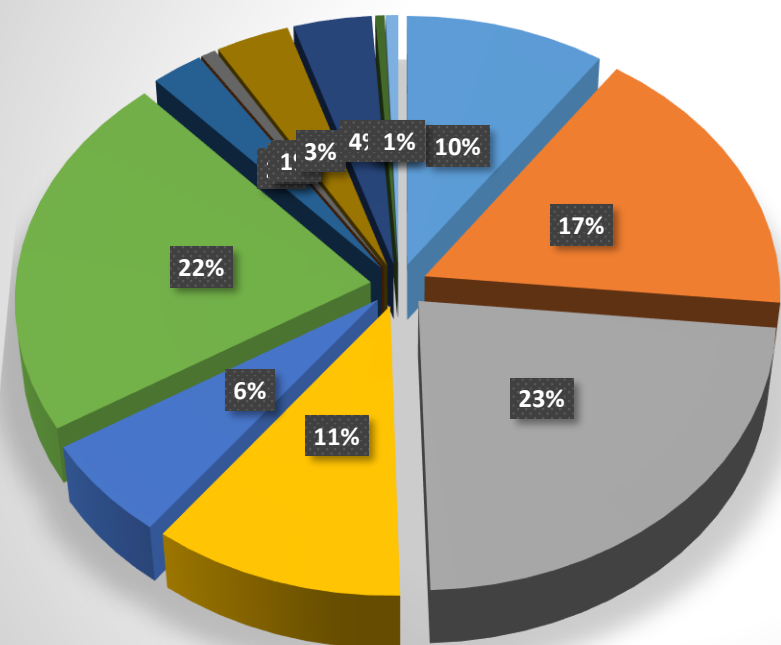
Répartition des charges réelles de fonctionnement 2025 :

10 856 535,75 €



- Charges à caractère général (chapitre 011) : 16,83 %
- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 44,54 %
- Reversement de la fiscalité (attributions de compensation) : 8,16 %
- Prélèvement de la fiscalité (FNGIR) : 9,31 %
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 20,52 %
- Charges financières (chapitre 66) : 0,60 %
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,01 %
- Dotations provisions semi-budgétaires (68) : 0,02 %

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteur de compétence 2025



- Services généraux et administration publique : 9,28 %
- Attributions de compensation aux communes et prélèvement FNGIR 16,06 %
- Enseignement - Formation (Ecoles, garderies, restauration scolaire et temps méridiens, Cycle piscine) 21,91 %
- Famille (Crèches, RAM) 10,23 %
- Sport et jeunesse (Centres de loisirs, Actions jeunes) 5,60 %
- Aménagement services urbains (OM, Déchèteries) 21,09 %
- Service technique 2,42 %
- Logement (OPAH) 0,01 %
- Développement économique 0,68 %
- Tourisme 3,42 %
- Culture (Théâtre et cinéma à partir de 2020) 3,63 %
- Mobilité 0,43 %
- Natura 2000 0,59 %

➤ Zoom sur le personnel

Dans le tableau ci-dessous vous trouverez la structuration des emplois communautaires permanents et non permanents réellement pourvus et non pas inscrits au tableau des effectifs au 31 décembre 2025. En effet certains postes inscrits au tableau des effectifs ne sont pas occupés car ils ont vocation à être supprimés suite à des avancements de grade ou départ à la retraite par exemple, à contrario certains emplois n'apparaissent pas au tableau des effectifs car correspondent à des contrats à durée déterminée pour des remplacements d'agents titulaires par exemple.

Il s'agit donc d'une « photo » des emplois rémunérés au 31 décembre 2025.

Situation	A	B	C	APPRENTI	CAE	CEE	TOTAL GENERAL	ETP
APPRENTI				1			1	1
ARE								
CAE								
CDD	6	8	22				36	29,29
CDI	2	1	1				4	4
CEE						5	5	5
STAGIAIRE			1				1	1
TITULAIRE	6	12	60				78	70,04
TOTAL GENERAL	14	21	84	1		5	125	110,33

Pour rappel, la collectivité emploie également des enseignants pour les études surveillées qui n'apparaissent pas dans le tableau.

Evolution des dépenses de personnel

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES Charges de personnel (chapitre 012)	3 750 414.83 €	3 922 252.00 €	4 227 364.14 €	4 692 048.89 €	4 843 722,84 €	4 835 435,56 €
RECETTES Remboursement sur rémunération et charges de personnel (chapitre 013)	100 329.54	120 664.22 €	131 606.36 €	87 391.90 €	101 757,90 €	74 558,71 €
Charge nette liée au personnel	3 650 085.29 €	3 801 587.78 €	4 095 757.78 €	4 604 656.99 €	4 741 964,94 €	4 760 876,85 €
Variation		+ 151 502,49 €	+ 294 170 ,00 €	+ 508 899,21 €	+ 137 307,95 €	+ 18 911,91 €

● Recettes de fonctionnement

- *Dotations de l'Etat :*

La Loi de finances de 2026 prévoit une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) tout composant confondu pour les EPCI et le maintien du FPIC après avoir diminué pendant plusieurs années.

Nous sommes toujours dans l'attente des notifications définitives des dotations versées par l'Etat.

- *La fiscalité :*

En 2024 les taux de la fiscalité locale ont augmenté de 10%.

Après une forte augmentation des impôts locaux en 2024, la volonté a été de faire peser la charge aux usagers et non plus aux seuls contribuables, c'est pourquoi il a été proposé de revoir les grilles tarifaires de la collectivité et de rendre payants certains services qui sont pour l'heure gratuits. La plupart de ces décisions ont été appliquées à partir de septembre 2025 et ont donc produit que des effets partiels mais déjà notables pour les finances intercommunales.

La TEOM avait augmenté en 2022 et elle était passée de 14,9 % à 15,90 % pour faire face à la forte augmentation des coûts de traitement des déchets.

En 2026, il conviendra de prendre en compte la variation de la participation au Symtoma ainsi que le poids des amortissements et de la dette sur ce service pour savoir si la collectivité doit envisager de modifier le taux de la TEOM.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul (article 1518 bis du Code Général des Impôts) en lien avec l'indice des prix à la consommation harmonisé et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Pour le coefficient 2026, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à 0,8 %, qui sera également l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...), donc un dynamisme bien moindre qu'en 2024 et 2025 années pour lesquelles le taux était respectivement de 3,9% et 1,7 %.

Pour la sixième année la taxe d'habitation n'est plus encaissée par la collectivité mais le produit attendu est compensé par l'Etat par le transfert d'une fraction de TVA.

La loi de finance 2025 avait gelé de cette fraction de TVA, pour l'exercice 2026 aucune notification prévisionnelle n'a encore été reçue.

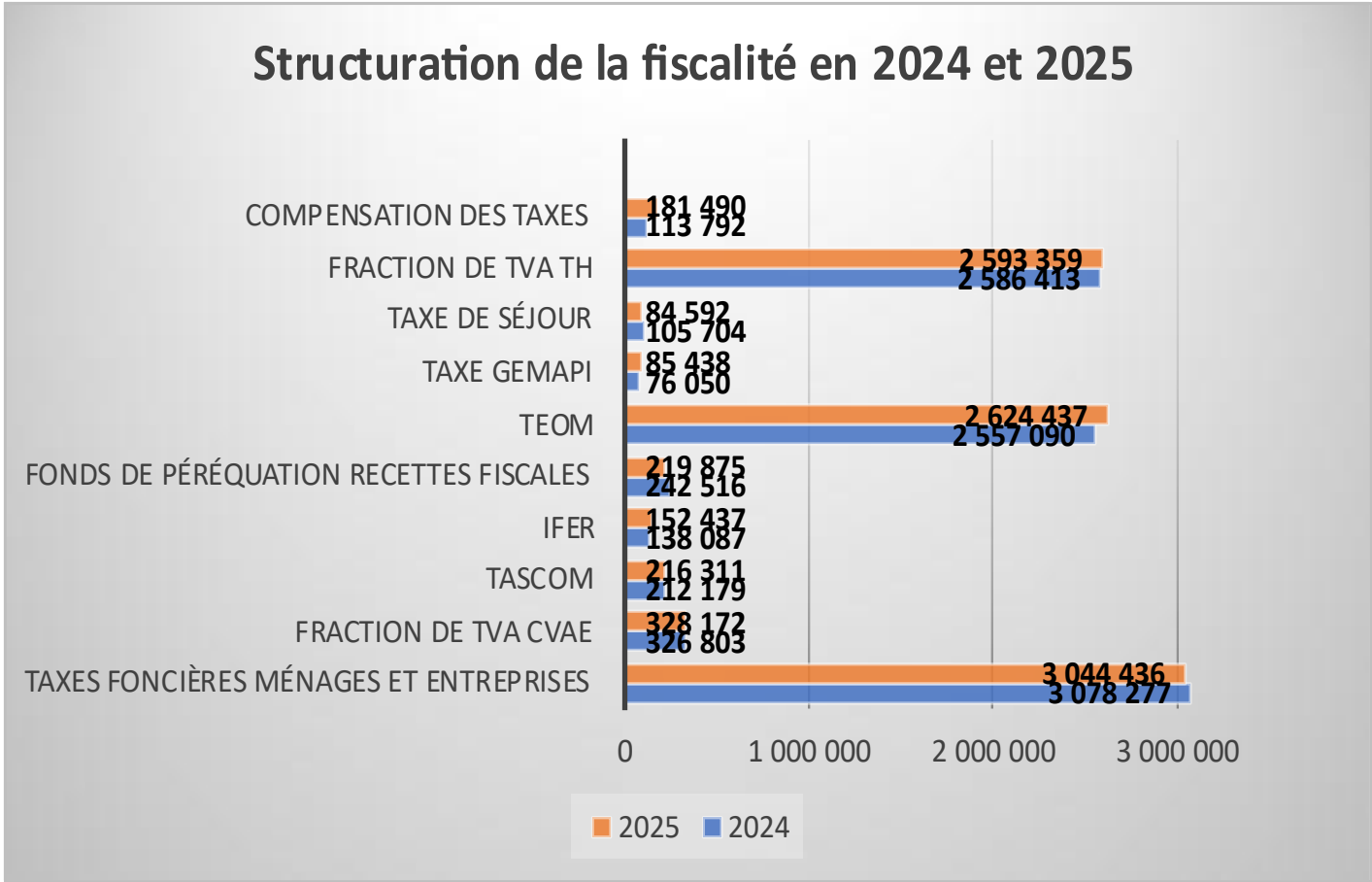
Pour rappel la compensation de la TH par la fraction de TVA versée par l'Etat dépendait jusqu'en 2024 de la consommation de l'année N, depuis 2025 elle est du montant corrigé de l'exercice N-1.

Depuis 2023, la CVAE est supprimée. La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fait par une fraction de TVA. Elle correspond à la moyenne des montants de CVAE perçue sur les années 2020 à 2023. Le processus de suppression complète de la CVAE a été stoppé en 2025.

Même fonctionnement pour cette fraction de TVA.

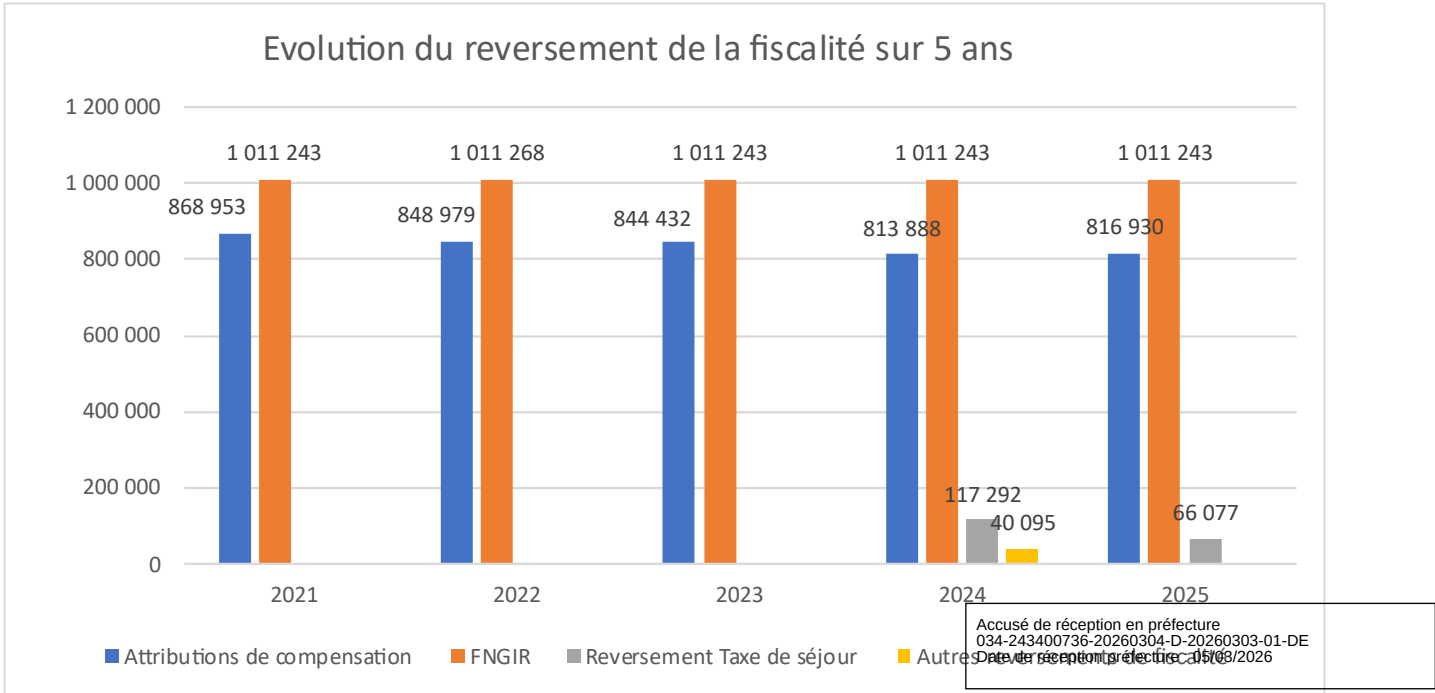
Nous sommes dans l'attente des bases et des divers produits liés à la fiscalité.

✦Focus sur la répartition de la fiscalité en 2025' et des reversements effectués sur les 5 dernières années



La fiscalité perçue par la communauté de communes représente une part importante de ses recettes, toutefois il faut garder en mémoire que la fiscalité encaissée fait également l'objet d'un reversement qui est composé des éléments suivants :

- reversement au profit de l'Etat avec le FNGIR.
- reversement vers les communes par le biais des attributions de compensation.
- Reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office de Tourisme.



- *Les produits des services et du domaine :*

Ces produits sont stables en 2025.

Depuis septembre 2022 la collectivité a décidé de mettre en place le dispositif du repas de restauration scolaire à 1€ pour les familles qui ont un quotient familial inférieur ou égal à 999. Cette perte sur le prix du repas payé par les familles est compensée par une dotation de l'Etat à hauteur de 3 € par repas entrant dans cette tranche.

Les impacts financiers sont plutôt positifs. On note en 2025 une part moins importante des bénéficiaires du dispositif.

Pour ce qui est de la restauration scolaire il est à noter que l'évolution de la réglementation nous oblige à partir du mois de septembre 2026 à passer à des contenant gastro-inox.

Cette obligation légale a pour conséquence une augmentation du coût du repas de restauration scolaire acheté auprès du traiteur et va demander une réorganisation des services et des cuisines pour y intégrer, notamment, des temps de lavage des plats.

On remarque également une stabilité des recettes des établissements de la petite enfance.

Les recettes liées aux centres de loisirs sont en baissent mais cela s'explique par la fermeture de l'ALSH de Ganges/St Julien de la Nef durant le mois d'août et les vacances de fin d'année.

Quand aux recettes du théâtre elles sont à nouveau en progression en 2025.

- *Les autres concours financiers :*

Il s'agit notamment des financements CAF, des fonds FEADER pour Natura 2000, de l'ADEME pour le chargé de Mission mobilité, des subventions de fonctionnement de certains services tels que le théâtre, les actions jeunesse, etc...

En 2026, ces financements devraient diminuer malgré la nette progression des financements perçus de la CAF (augmentation de la PSU, très gros travail d'intégration fait par les services notamment sur le handicap...).

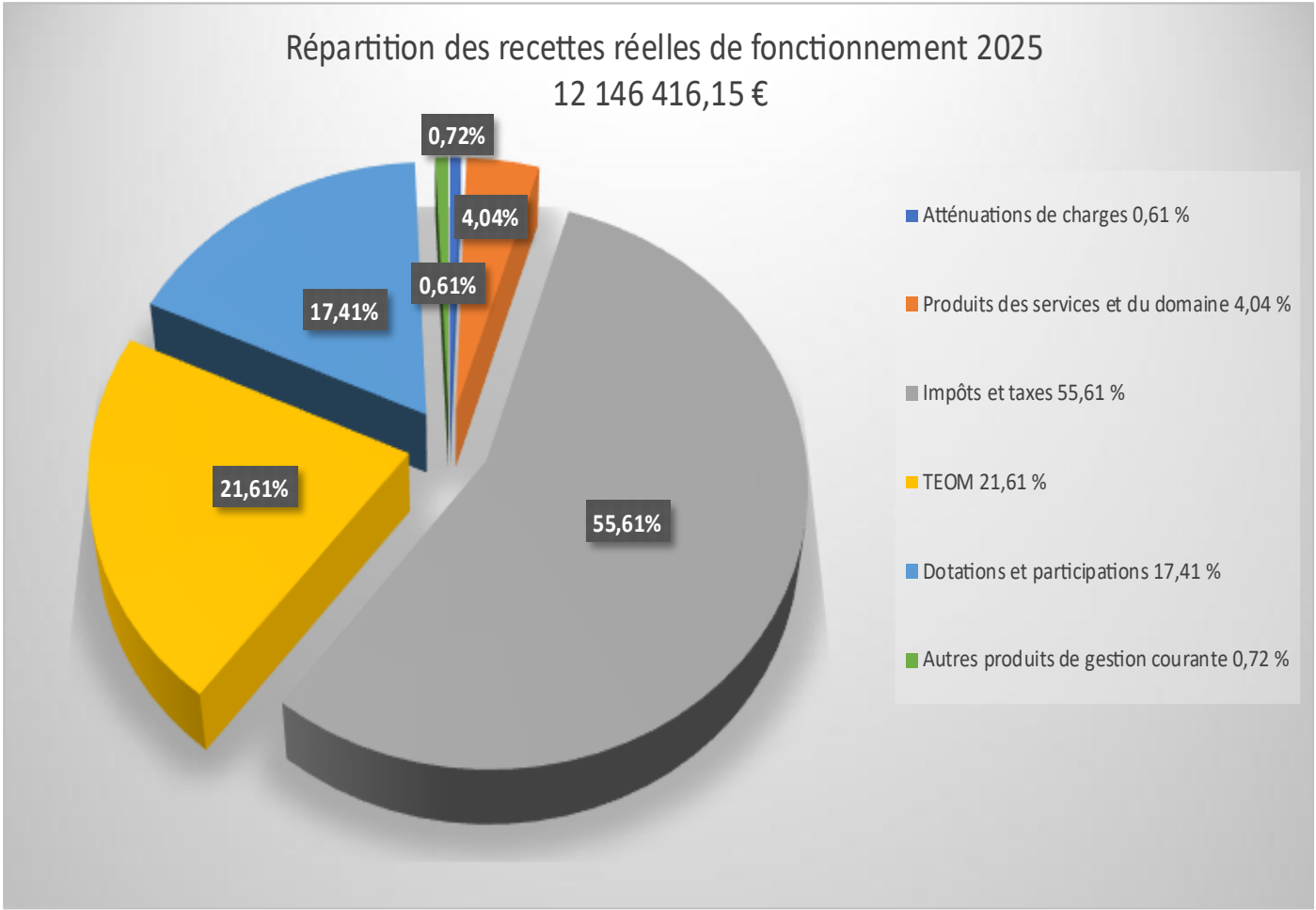
Nous sommes toujours dans l'incertitude de financement de certains services et nous savons que la participation de l'ADEME au financement du poste de chargé de mobilité est terminé en 2026.

- *Les Atténuation de charges :*

En 2025, elles sont en baisse par rapport à 2024.

Par définition difficilement prévisibles car ces recettes dépendent des remboursements de salaires d'agents en maladie. La collectivité n'a plus de contrats aidés.

La structuration des recettes de la communauté est la suivante :
(Chiffres de 2025)



➤ Zoom sur la capacité d'épargne

Tableau d'évolution de l'épargne

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011	1 421 095.68	1 588 173,20	1 787 713.52	1 929 588.72	1 857 963,76	1 827 671,26
Chapitre 012	3750414.83	3 922 252,00	4 227 364.14	4 692 048.89	4 843 722,84	4 835 435,56
Chapitre 014 (atténuation de produits)	1 843 734.45	1 880 196,10	1 860 246.67	1 856 699.66	1 982 518,29	1 897 415,62
Chapitre 65	1 800 387.17	2 100 946,55	2 252 641.42	2 286 198.74	2 303 367,29	2 227 582,36
Chapitre 66	29 406.81	24 589,24	33 502.28	73 080.94	68 174,30	64 903,39
chapitre 67	17 553.31	1 724,00	2 288.89	76.80	9 655,80	1 128
Chapitre 68			4 289.98	2 067.89	1 798,38	2399,56

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-01-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Chapitre 77	1 980.59	4 524,35	34 058.81			
Total dépenses réelles	8 862 592.25	9 517 881,09	10 168 046.90	10 839 761.64	11 067 200,66	10 856 535,75
Total recettes réelles	10 084 827.0 1	10 016 809,7 1	10 817 585.08	11 601 011.98	11 951 222,91	12 146 416,15
Epargne brute	1 222 234.76	498 928,62	649 538.18	761 250.34	884 022,25	1 289 880,40
Taux épargne brute	12,11954 %	4,9809 %	6.0044 %	6.5619 %	7,3969 %	8,9380 %
Dépenses chapitre 16	167 345,33	165 533,24	169 439.93	243 533.53	245 450,09	247 011,93
Epargne nette	1 054 889,43	333 395,38	480 098.25	517 716.81	638 572,16	1 042 868,47

La situation de la capacité d'autofinancement continue à s'améliorer en 2025 avec un taux d'épargne brute de 8,94 %. après une forte dégradation en 2021. Ce point sera encore à surveiller en 2026.

Toutefois la communauté de communes sort de la « zone d'alerte » puisqu'il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

Conclusion :

Les décisions fortes en matière de réduction de la dépense publique, assorties à une augmentation des impôts locaux en 2024 commencent à porter leurs fruits.

L'ensemble des chapitres sont en baisse même si ce n'est que légèrement alors que les charges courantes continuent à augmenter (prix, cotisations...) ceci démontre que l'effort demandé aux services et aux usagers permet de dégager une capacité d'investissement intéressante pour la collectivité.

Par contre, il est à noter la progression des dotations aux amortissements qui passe de 469 986 € en 2024 à 530 000 € en 2025.

Ce niveau de dotation va rester haut encore quelques années, car les projets d'investissement portent encore sur des biens amortissables.

Si ces chiffres ne jouent pas sur le taux d'épargne brute, il n'en reste pas moins que le résultat de clôture est lui fortement impacté en section de fonctionnement.

Pour autant, en 2025 la communauté de communes commence à dégager un résultat d'exercice qui lui permet à la fois de rembourser le capital des emprunts, dégager de l'autofinancement pour de nouveaux investissements et développer son projet de territoire tel qu'il a été défini, en travaillant sur des axes qui ont été identifiés comme importants pour le développement du territoire tels que l'agriculture, le logement ou encore la culture.

Même si les résultats s'améliorent, il faut continuer à être vigilant sur la maîtrise des dépenses afin que les excédents 2025 deviennent une tendance sur le moyen et long terme.

Plusieurs pistes pourront être envisagées lors du vote du budget :

- Accentuer encore plus la maîtrise des dépenses sur les actions et dispositifs déjà menés par la communauté de communes.
- Diminuer certains services.
- Ne pas remplacer certains personnels qui quitteraient la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-01-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2 - Section d'investissement :

En 2025 les investissements ont été moins importants qu'en 2024 malgré de nombreuses réalisations.

Exemples d'investissements qui ont été réalisés :

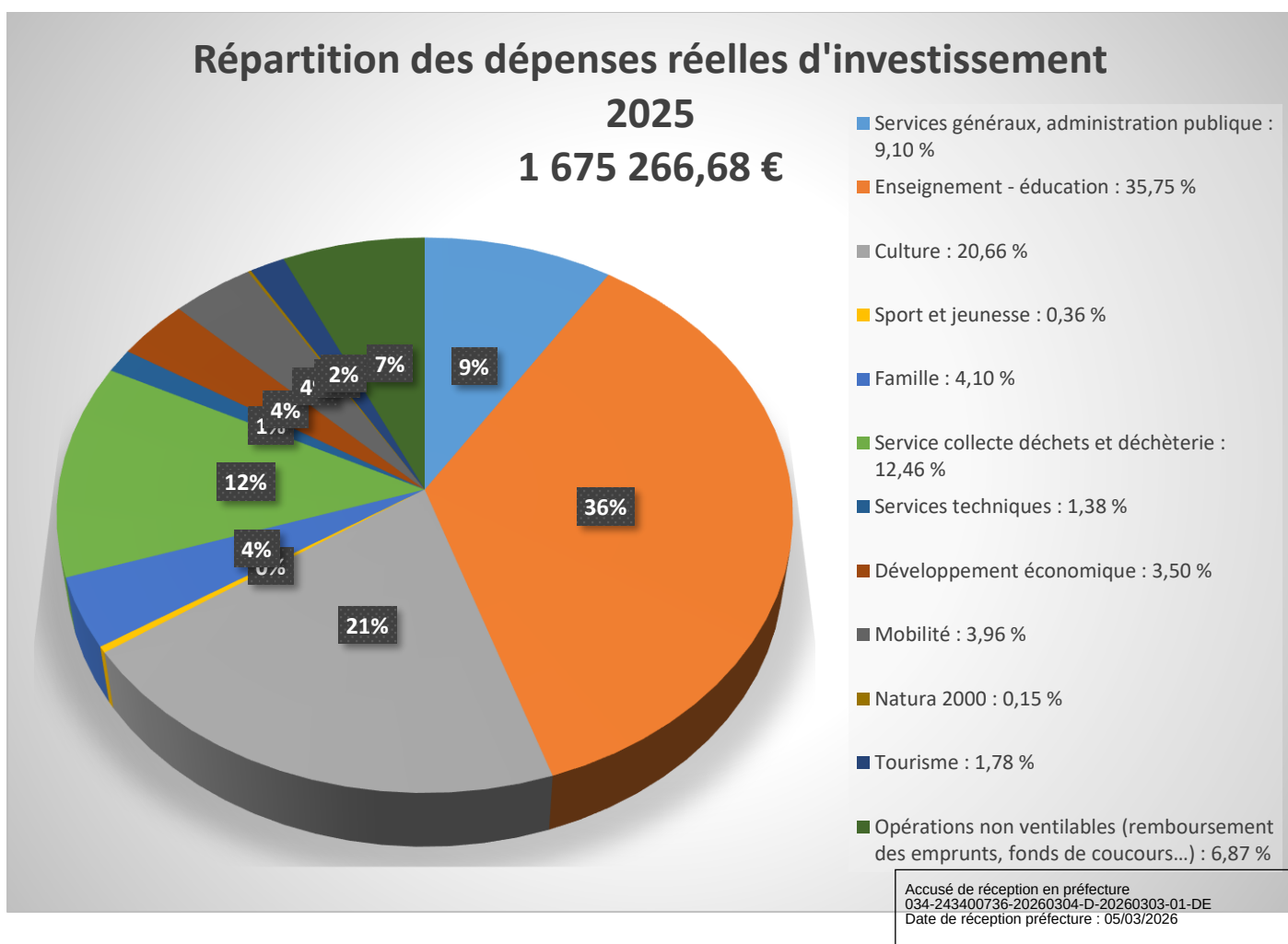
- Raccordement de la voie verte à Ganges et Cazilhac : 49 000 €
- Réseau de chaleur école de Ganges : 202 580 €
- Renaturation des cours d'école : 32 093 €
- Rénovation du cinéma : 305 700 €
- Matériel scénique pour le théâtre : 26 246 €
- Matériel de collecte : 173 467 €
- SCOT : 103 605 €
- Acquisition matériel scolaire et petite enfance : 15 103 €
- Acquisition de mobilier et de matériel informatique : 43 357 €
- Informatisation des écoles (TNE) : 83 995 €
- Amélioration des bâtiments : 199 518 €
- Fonds de concours aux entreprises : 17 076 €
- Fonds de concours au profit des communes : 115 010 €
- Aide à l'achat de vélos : 9 766 €

...

Ces investissements sont soit terminés soit en cours d'exécution de ce fait les sommes ci-dessus ne représentent pas forcément le coût global de l'opération.

La collectivité ne prévoit pas d'engagements pluri annuels sur 2026.

La répartition des dépenses d'investissement par bloc de compétences



➤ Zoom sur la dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 3 155 465,92 € (ratio de remboursement 2,45 ans) ce qui représente pour 2026 un remboursement de 285 513.23 € pour le capital des emprunts et de 79 139.03 € pour les intérêts.

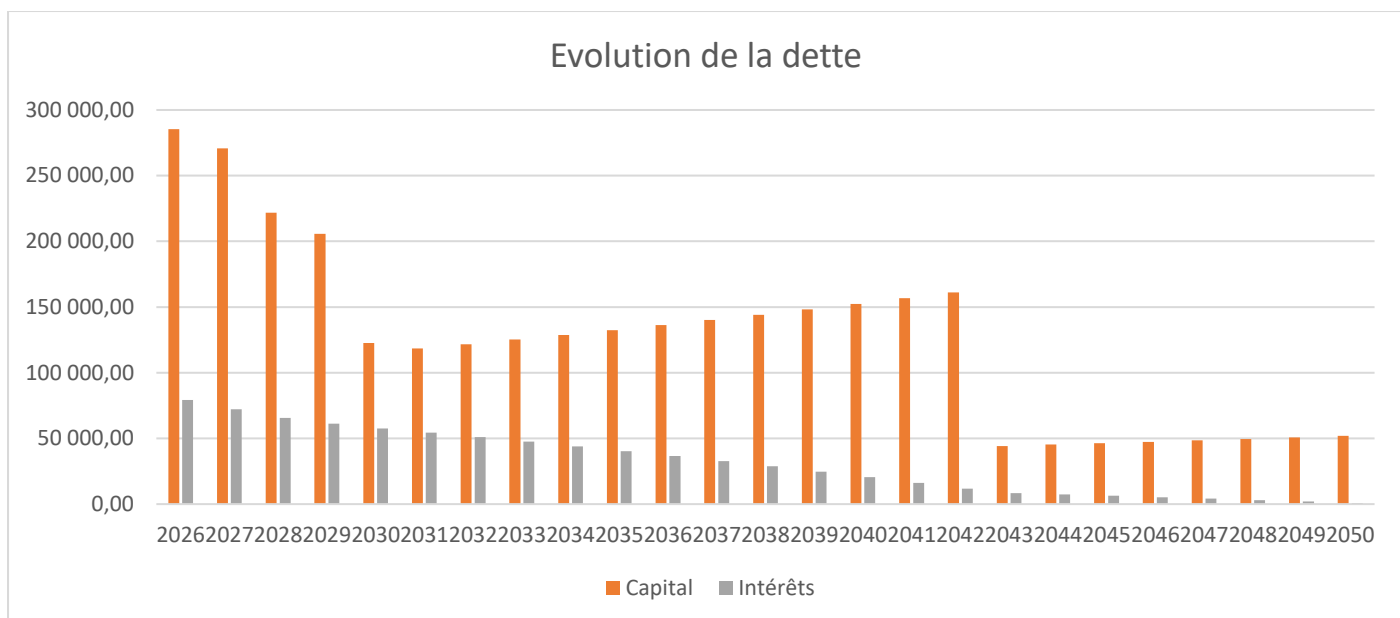
Tous les emprunts de la collectivité sont à taux fixe.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qui seraient nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité de sa dette si elle y affectait, chaque année, la totalité de son épargne brute.

Cette capacité de désendettement est de 2,45 ans pour la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. Pour information, on estime que la capacité de désendettement nécessite une vigilance particulière lorsque l'on atteint le seuil de 10 ans.

La capacité de désendettement de la communauté de communes est tout à fait bonne.

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	TOTAL
2026	3 155 465,92	285 513,23	79 139,03	364 652,26
2027	2 869 962,30	270 805,47	72 225,92	343 031,39
2028	2 599 156,83	221 826,20	65 668,51	287 494,71
2029	2 377 330,63	205 724,64	61 320,09	267 044,73
2030	2 171 605,99	122 661,86	57 629,71	180 291,57
2031	2 048 944,13	118 401,73	54 366,15	172 767,88
2032	1 930 542,40	121 759,08	51 008,82	172 767,90
2033	1 808 783,32	125 212,88	47 555,02	172 767,90
2034	1 683 570,44	128 766,01	44 001,90	172 767,91
2035	1 554 804,43	132 421,30	40 346,58	172 767,88
2036	1 422 383,13	136 181,76	36 586,12	172 767,88
2037	1 286 201,37	140 050,47	32 717,42	172 767,89
2038	1 146 150,90	144 030,53	28 737,35	172 767,88
2039	1 002 120,37	148 125,20	24 642,68	172 767,88
2040	853 995,17	152 337,85	20 430,04	172 767,89
2041	701 657,32	156 671,89	16 095,99	172 767,88
2042	544 985,43	161 130,81	11 637,06	172 767,87
2043	383 854,62	44 235,71	8 412,21	52 647,92
2044	339 618,91	45 257,44	7 390,48	52 647,92
2045	294 361,47	46 302,79	6 345,14	52 647,93
2046	248 058,68	47 372,25	5 275,67	52 647,92
2047	200 686,43	48 466,43	4 181,50	52 647,93
2048	152 220,00	49 585,87	3 062,05	52 647,92
2049	102 634,13	50 731,19	1 916,74	52 647,93
2050	51 902,94	51 902,94	744,97	52 647,91
				3 936 912,68



Les recettes d'investissement :

Pour l'exercice 2025 les recettes d'investissements sont composées de l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement 2023, de l'autofinancement prévisionnel cumulé dégagé sur le fonctionnement de 2023, des subventions de l'Etat (DETR, FSIL,) ainsi que des conseils départementaux de l'Hérault et Gard, de l'ADEME et de la Région Occitanie.

L'année 2026 risque d'être impactée à la baisse sur les aides financières provenant des autres collectivités ou de l'Etat au vu des restrictions budgétaires.

La communauté de communes pourra recourir à l'emprunter pour financer une partie des investissements qui seront fait en 2026.

Les Projets 2026 :

L'exercice 2026, qui correspond à une année électorale, va être un exercice de poursuite des investissements déjà commencés.

Les élus de la future mandature auront la possibilité de voter un budget supplémentaire une fois installés afin de mettre en adéquation leur programme et le budget prévisionnel de la collectivité.

Les projets en cours de réalisation qui seront repris au budget primitif 2026:

- Etude pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Renaturation des cours d'école
- Rénovation du cinéma
- Achat de colonnes pour la collecte des déchets
- Informatisation des écoles
- Amélioration des bâtiments
- Matériel pour le théâtre
- ...

► **Budget annexe ZAE les Broues**

Les résultats cumulés de l'exercice 2025 sont les suivants :

- déficit de fonctionnement 23 366.66 €
- déficit d'investissement 77 882.94 €

Le budget annexe de l'extension de la ZAE les Broues présente toujours un déficit dans l'attente de la vente des parcelles viabilisées.

Adjoint délégué en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-01-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

A titre d'information 1 lot a été subdivisé, il y a donc 16 lots à commercialiser. Sur ce nombre 11 ont été vendus, 3 sont sous compromis de vente (commune de Ganges), 2 accueillent le garage intercommunal et une future extension des services de la communauté de communes.

► **Récapitulatif des résultats consolidés des 2 budgets**

	Résultat de clôture 2024	Par affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture cumulé 2025
Budget général				
- Investissement	+ 53 482.50 €		+1 028 712,30 €	+ 1 082 194,80 €
- Fonctionnement	+ 1 725 436.66 €	-300 000 € €	+ 817 542,17 €	+ 2 242 978,83 €
TOTAL I	+ 1 778 919.16 €	- 300 000 €	+ 1 846 254,47 €	+ 3 325 173,63 €
Budget ZAE				
- Investissement	-77 882.94 €		0 €	-77 882.94 €
- Fonctionnement	-23 337.49 €		-29,17 €	-23 366.66 €
TOTAL II	-101 220.43 €		-29,17 €	-101 249.60 €
Résultat consolidé				
TOTAL I + II	+ 1 677 698,73 €	- 300 000 €	+ 1 846 225,30 €	+ 3 223 924,03 €